

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 08 OCTOBRE 2015

Présents : MM. BERNOS, MORA, Mme COIG, CASAUX-BIC, CASABONNE, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, Mme VOELTZEL, IDOIEPE, LABORDE, LAPRUN, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFRANE, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, Mme MICHAUT, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, LABARTHE, Mme SARTOLOU, UTHURRY, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY.

Pouvoirs :

France JAUBERT-BATAILLE	à	Aimé SOUMET
Marianne PAPAREMBORDE	à	Cédric LAPRUN
Laurent KELLER	à	Marc OXIBAR
Hervé LUCBEREILH	à	Daniel LACRAMPE
Dominique FOIX	à	Denise MICHAUT
Gérard ROSENTHAL	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
Pierre SERENA	à	Maylis DEL PIANTA
Michel ADAM	à	Henriette BONNET
Marylise GASTON	à	Anne VOELTZEL
Jean Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY
Aurélié GIRAUDON	à	Robert BRAEILLE

Suppléants : Danielle PARIS suppléante de Michel BARRERE-MAZOUAT
Thérèse LASMARRIGUES suppléante de Alain TEULADE

Excusés : Joseph LEES, Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Aracéli ETCHENIQUE

RAPPORT N° 151008-18-AID-

FONDS DE CONCOURS **CONVENTION AVEC LA COMMUNE D'ESTIALESCQ**

Mme MIRANDE rappelle que dans sa séance du 29 janvier 2015, le Conseil Communautaire a retenu, au titre des fonds de concours 2015, le projet de la commune d'Estialescq qui concernait des travaux de chauffage à l'école communale.

Le plan de financement définitif s'établit comme suit :

MONTANT OPERATION HT	9 166.00
Conseil Général	2 292.00
Fonds de concours	3 437.00
Part communale	3 437.00

Le montant du fonds de concours s'élève à 3 437.00 €.

REÇU

Le 16 OCT. 2015

SOUS-PREFECTURE
OLORON-S/MARIE

Le dossier étant complet, la convention avec la commune peut être signée.

Les crédits nécessaires sont disponibles.

Oùï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOPTE** l'état financier définitif des travaux réalisés par la commune d'Estialescq
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'attribution du fonds de concours avec la commune d'Estialescq et à débloquer les fonds
- **VOTE** les crédits nécessaires au versement du fonds de concours soit 3 437.00 €

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 8 octobre 2015

Suivent les signatures

Affiché le 19.10.2015

Le Président

Daniel LACRAMPE



REÇU

Le 16 OCT. 2015

SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE